Arrêté municipal 2025-023



<u>Déploiement du réseau télécom en fibre optique, tirage,</u> raccordement, tests

Le maire de la commune de Saint-Rémy-du-Plain

VU la loi nº 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des

Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10;

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à

R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment l'article 3 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002 ;

Vu la demande de l'entreprise « Univers Professionnel » ZA Les Sabotiers 49350 à Gennes (Val de Loire), dans le cadre du déploiement du réseau télécom en fibre optique, tirage, raccordement, tests sur les voies communales : Rue des Hortensias, Rue de l'Eglise, Rue des Lilas, Rue des Acacias et Lotissement des Clos Joli.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux ;

Vu l'intérêt général;

ARRETE

Article 1 : Du 27 octobre 2025 et pendant 45 jours ou jusqu'à la jusqu'à la fin du chantier, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement et la circulation pourra basculer sur la chaussée opposée. La vitesse sera limitée à 50km/h.

Article 2: La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise « Univers Professionnel » ZA Les Sabotiers 49350 à Gennes (Val de Loire).

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Saint-Rémy-du-Plain

Article 5: Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6: M. le Maire de la commune de Saint-Rémy-du-Plain, le commandant de gendarmerie de MAEN ROCH, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise « Univers Professionnel » ZA Les Sabotiers 49350 à Gennes (Val de Loire).

Fait en mairie, le 27 octobre 2025

Le Maire.

Dominique Prioul





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise X			
Nom :Prénom :			
Dénomination : UNIVERS PROFESSIONNEL Représenté par : Henrique CASTILHO			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZA LES SABOTIERS			
Code postal 4 9 3 5 0 Localité: GENNES VAL DE LOIRE Pays: France			
Téléphone 0 7 6 3 4 4 5 3 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: up.contact @ uprofessionnel.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postalLocalité :Pays :			
According Variables Control of Co			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Hors agglomération X En agglomération X			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : sur les voies communales : Rue des Hortensias.			
Rue de l'Eglise, Rue des Lilas, Rue des Acacias et Lotissement des Clos Joli			
Code postal _3_5_5_6_0_0_Localité : SAINT REMY DE PLAIN			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :			
Description des travaux : Déploiement du réseau télécom en fibre optique, tirage, raccordement, tests,			
27 10 2025 27 10 2045			
Date prévue de début des travaux : 2,7,1,0,2,0,2,5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0,4,5			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 4 5 Date de début de réglementation 2 7 1 0 2 0 2 5			
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation			
Basculement de circulation sur chaussée opposée X Circulation alternée : Par feux tricolores X Manuellement X			
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Manuellement Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Luci			
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de : Circuler Véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 5,0 km/h	Stationner véhicules légers poids lourds	Dépasser véhicules légers poids lourds	
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :			
Autres prescriptions :			
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :			
Le demandeur Une entreprise Nom : Dénomination : Adresse Numéro : Extension :	Prénom :		
Code postalLocalité :	Pays		
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :			
Pièces jointes à la demande	m programme are the second of	Tribut Lawrence of the Assertation of the Control o	
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :			
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème			
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à :GENNES VAL DE LOIRE, le 20/10/2025			
Nom : CASTILHO Prénom : Henrique Qualité : Dirigeant			